





Cahier d'acteurs Gagny Action Citoyenne

Qui sommes-nous ? Présentation de l'association

Gagny le 12 juin 2019,

La démocratie n'est peut-être pas le régime politique idéal, mais elle demeure la plus adaptée aux impératifs du vivre ensemble. Cependant pour bien fonctionner elle doit nécessairement se pratiquer avec les citoyens. Et quand on dit cela on ne peut pas se limiter à la seule expérience du vote, qui n'intervient que très rarement dans la vie politique.

Certains, à Gagny comme ailleurs, ont pu s'imaginer et s'imaginent encore que l'on pouvait exercer un pouvoir démocratique sans les citoyens. Il est des élus qui pensent qu'une fois les élections remportées, il suffit de renvoyer les électeurs à la maison, gérer les affaires entre initiés, et c'est tout. D'autres vont même encore plus loin en jugeant que l'on peut exercer le pouvoir contre les citoyens, sous prétexte que seul le "personnel compétent" est à même de prendre les décisions, le citoyen étant considéré comme encombrant.

C'est sur ces bases que se sont constitués le collectif Gagny Stationnement Concerté en juin 2018, puis l'association Gagny Action Citoyenne ensuite, le 1^{er} novembre 2018 à Gagny même, pour se donner plus de liberté de mouvement, et élargir notre domaine d'action.

L'association « Gagny Action Citoyenne » est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Elle a pour objet :

- De fédérer les habitants de Gagny le désirant.
- D'exercer une certaine vigilance et d'être une force de proposition sur les projets concernant les habitants et de porter à la connaissance des pouvoirs publics les éventuels problèmes qui en découlent.
- De promouvoir toute initiative citoyenne dans le but de permettre l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants et de représenter les habitants auprès des services publics, parapublics et privés.
- D'organiser des actions citoyennes et de développer la démocratie participative.

Plus concrètement, l'association défend les habitants de Gagny sur 3 projets :

- Le stationnement payant d'un montant exorbitant, notamment pour les résidents, imposé par la mairie de Gagny,
- Le droit d'affichage des associations, aujourd'hui sous je joue de la Mairie après la mise en place de panneaux d'affichage sous clé,
- Contre le projet d'aménagement immobilier démesuré prévu dans les carrières de l'ouest.

Ces projets sont loin d'être terminés : notre action continue ...

Vous pouvez retrouver nos publications :

- sur notre site internet <https://www.gagny-action-citoyenne.com/>
- sur le groupe facebook contre le stationnement payant <https://www.facebook.com/groups/gagnystationnement/>

Présentation du projet

Depuis la fin de l'exploitation des carrières de l'ouest en 1956, les infiltrations d'eau fragilisent, année après année, les colonnes de gypse qui soutiennent le « plafond » des galeries.

L'Inspection Générale des Carrières a alerté les pouvoirs publics sur la nécessité de sécuriser les galeries pour éviter des effondrements partiels et la mise en danger d'une vingtaine de maisons situées près du bord de la carrière sur Gagny et Le Raincy.

La société Marto, propriétaire du site depuis 1992, a reçu de nombreux courriers d'injonctions des autorités et deux arrêtés préfectoraux (en 2013 et 2017) exigeant le retrait des matériaux impropres et les travaux de comblement des carrières, sans résultat.

C'est le point de départ du projet pharaonique de bétonnage dans les carrières qui nous est imposé aujourd'hui :

Il nous est expliqué que pour financer la sécurisation des quelques habitations fragilisées, il est nécessaire de réaliser des travaux de comblement **sur l'ensemble des carrières** et de mener une opération d'aménagement du site avec le développement de programmes immobiliers, la construction d'un collège, d'une crèche, d'une maison médicale et de commerces.

Ce projet est montré sous son meilleur jour en mettant en avant le collège notamment, en omettant très stratégiquement de préciser que celui-ci est en projet depuis 2014 avec le Conseil Départemental du 93 : Il répond à un besoin existant et devenant aujourd'hui aigu en amont même de ces constructions supplémentaires que l'on tente d'imposer aux habitants de Gagny et des villes voisines. Avec un peu de lucidité et d'analyse, il est aisé d'arriver à la conclusion que l'enjeu est avant tout financier et que les bénéficiaires en seront avant tout les promoteurs qui en tireront un juteux profit.

Pour simplifier et accélérer la mise en œuvre de ce projet, une Procédure Intégrée pour le Logement (PIL) a été enclenchée par la Préfecture alors même que les objectifs de construction de nouveaux logements ont déjà été dépassés pour ce qui concerne Gagny.

Initialement pour répondre au déficit de l'offre de logement la PIL encourage la construction là où les besoins sont les plus importants. Ce n'est manifestement pas le cas sur ce projet, qui ne devrait donc pas être intégré dans ce type de procédure.

Outre ce qui semble être une irrégularité dans la forme, il faut comprendre quelles sont les raisons de fond qui nous poussent à lutter contre ce projet :

- L'écologie :

Les carrières de l'ouest sont une zone naturelle au cœur de la ville à préserver à tout prix, pour sauvegarder le milieu naturel et la biodiversité avant tout. Le département en est particulièrement démuné.

L'objectif est d'entretenir les milieux ouverts et d'empêcher la disparition d'espèces rares et/ou protégées, mais aussi de préserver la richesse botanique, ornithologique, et la sauvegarde des insectes pollinisateurs. La nature a repris ses droits sur ce site, qui devrait être classé en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF), et en Espace Naturel Sensible par le PLU de la commune de Gagny. (CF l'article sur le site Gagny Action Citoyenne « Ne coupez pas nos arbres » : <https://www.gagny-action-citoyenne.com/post/ne-coupez-pas-nos-arbres>)

Il est intéressant de noter qu'au jour de la rédaction de ce cahier d'acteur, le Tribunal Administratif a annulé la totalité du PLU de Gagny (Tribunal Administratif de Montreuil. Jugement rendu la 11/6/2019 suite à l'audience du 28/5/2019)

Cahier d'acteurs Gagny Action Citoyenne

A l'heure où nos gouvernements et les citoyens prennent conscience de la nécessité de l'écologie, il semble impensable de ne pas conserver de vrais espaces protégés et naturels pour le rafraîchissement des températures en plein été ou l'absorption des eaux en cas de fortes pluies et éviter ainsi des inondations devenues habituelles dans le bas de Gagny.

En revanche, il est indispensable d'exiger du groupe MARTO, le nettoyage et l'assainissement des sols pollués par plus de 20 ans de dépôt gravats et déchets de chantiers en tout genre (voir dangereux pour la population environnante).

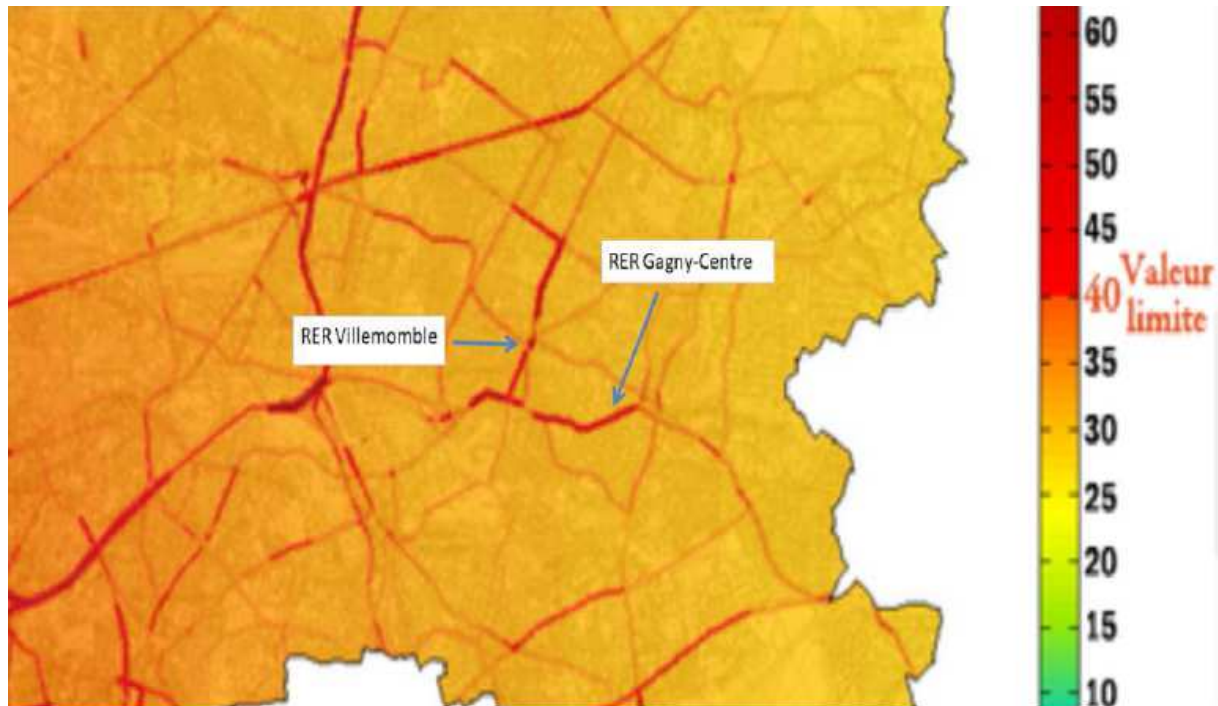
- La qualité de vie des habitants voisins des carrières sur les 3 communes de Gagny, Le Raincy et Villemomble :
Non seulement la qualité de vie des habitants des 3 communes nécessite la présence d'espaces verts, mais surtout passe par une densité de population modérément élevée.

Un projet tel que celui présenté, même si le nombre d'habitants est réduit de moitié aura obligatoirement des conséquences néfastes sur le quotidien et la qualité de vie des voisins :

1. Un voisinage des carrières, qui vivra pendant les 12 ans de travaux minimum un véritable enfer avec le ballet des camions, la poussière, le bruit, la pollution, les dégradations des chaussées, ...
2. Une impossibilité pendant toute cette période de pouvoir vendre ou louer son habitation devant tant de nuisances,
3. Une baisse du prix de l'immobilier aux alentours, sur les 3 communes, pendant et après les travaux,



4. Des problèmes de circulation, et pas uniquement aux heures de pointes, notamment rue Contant à Gagny, et boulevard du Midi au Raincy, les deux seules grandes artères permettant le désenclavement de la zone des carrières de l'ouest, (Cf étude de mars 2019 réalisée par l'association Environnement 93 mettant en avant l'impact du projet initialement présenté sur la circulation de la Zone),



5. Des transports en commun encore plus saturés qu'ils ne le sont aujourd'hui, sans alternative proposée.

Alors pourquoi serait-ce aux riverains des carrières, et aux habitants des 3 communes d'assumer les conséquences d'une volonté de sécurisation des carrières, alors que, nous le rappelons, seulement une vingtaine de maisons seraient en péril ?

Quid du choix de membres de la Société Gabinienne d'Aménagement, qui compte parmi ses membres la société VINCI (entre autre) encore récemment montrée du doigt pour ses pratiques peu respectueuses de l'environnement

(cf article du Parisien du 28 avril 2019 « Pollution de la Seine à Nanterre : les politiques demandent des comptes à Vinci : <http://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/pollution-de-la-seine-a-nanterre-les-politiques-demandent-des-comptes-a-vinci-28-04-2019-8062029.php>

Article du Figaro du 26 avril 2019 Vinci reconnaît avoir déversé des eaux polluées dans la Seine : <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/vinci-reconnait-avoir-deverse-des-eaux-polluees-dans-la-seine-20190424>)

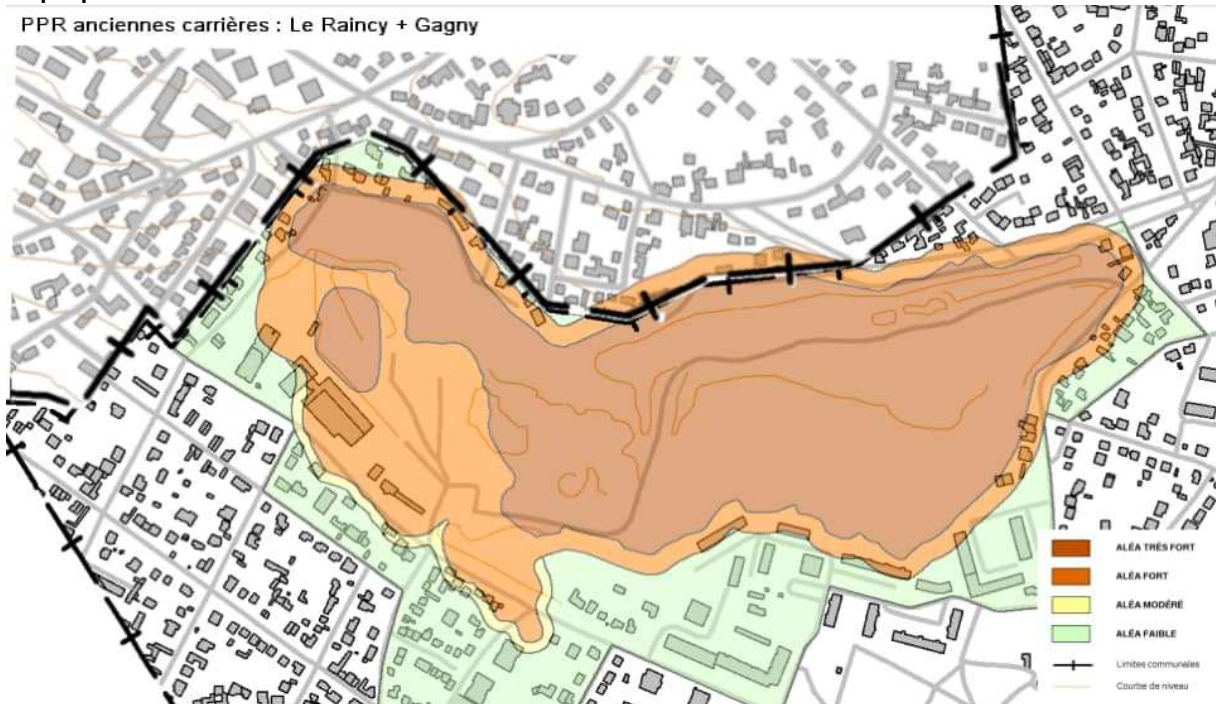
Regardons ensemble s'il n'est pas envisageable de pouvoir financer un projet alternatif, éco responsable rendant service à tous, et pas seulement à quelques mercantiles se réjouissant d'avoir trouvé un bon filon pour un profit maximum, avec l'approbation de la préfecture et des mairies environnantes.

Perspectives :

Depuis la présentation de ce projet, incompréhensible par les citoyens que nous sommes, on nous soumet en un seul dossier trois problématiques distinctes quoique toutes parfaitement audibles :

1/ des maisons (une vingtaine ?) plan des rues et zone à risque au Raincy et à Gagny, qui présentent un risque potentiel d'effondrement du fait d'une construction en lisère de carrière.

PPR anciennes carrières : Le Raincy + Gagny



Pour certaines de ces maisons, la construction date de plus de 50 ans, pour d'autres le permis de construire a été délivré il y a quelques années à peine. A cette dernière remarque le sous préfet répond, en réunion publique du 29 mai dernier en Mairie de Gagny qu'un permis de construire a pu être délivré car le futur propriétaire a répondu au cahier des charges permettant la construction (étude des sols et autre forage). Cela questionne sur la possibilité de répéter indéfiniment les mêmes erreurs en matière de permis de construire. Cela implique que l'on reproduira le fait de faire peser sur des habitants qui n'ont pas fait le choix d'investir cette zone des carrières, le coût de la sécurisation des maisons en question.

Toutefois, l'association que nous représentons ne nie pas la nécessaire gestion du risque, que la Préfecture se doit de perdre en charge, pour les quelques maisons identifiées comme tel. Aussi, à ce titre et afin de leur permettre cette mise en sécurité il nous semble indispensable de faire en sorte que l'Etat mobilise très urgemment le Fond Barnier. Il pourrait intervenir à hauteur de 30% du montant de la sécurisation des habitations :

www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000014.pdf.

Les propriétaires doivent également être au plus vite concertés sur leur souhait d'avenir en matière de logement : veulent-ils rester impérativement dans leurs maisons ?, ont-ils le souhait de quitter cette zone dangereuse ? ...

Dans la première option, il nous semble que les assureurs individuels pourraient alors être également saisis afin de connaître leur éventuelle contribution à cette sécurisation.

En complément de ces sources de financement, la méthode de recherche de fonds par un financement participatif pourrait être envisagée.

2/ Un collège indispensable aux 3 communes que sont Le Raincy, Gagny et Villemomble bien en amont de la question du devenir des carrières de l'Ouest :

Le Conseil général a voté le 27 novembre 2014 le plan « Ambition collèges 2020 ». Il prévoyait 80 collèges rénovés, 10 nouveaux collèges construits ou reconstruits, un plan numérique, de nouveaux équipements sportifs d'ici 2020. https://seinesaintdenis.fr/IMG/pdf/dp_ambition_colleges_2020.pdf

En 2020, les collégiens du territoire de la Seine Saint Denis seront entre 74 000 et 76 000! Les dix nouveaux collèges devaient permettre d'accueillir ces enfants et d'améliorer la situation d'autres établissements en réduisant leurs effectifs. Objectif : 700 élèves par collège au maximum. Une fois ces éléments factuels remis en perspective, nul besoin d'argumenter que ce projet de collège n'a aucun rapport avec le projet de construction et de sécurisation des Carrières. Son besoin était avéré en 2014 et l'est toujours aujourd'hui, sans nécessité de rajouter de nouveaux habitants dont les jeunes s'ajouteront aux collégiens en souffrance sur le département. D'aucun ont déjà tenté d'argumenter sur la nécessité absolue de sécuriser TOUTES les carrières pour ne faire courir aucun risque auxdits chérubins... Les autorités pourront s'atteler à renforcer les barrières déjà existantes et qui semblent, depuis de nombreuses années, être suffisantes pour protéger de toute tentative d'intrusion les collégiens des établissements privés tous proches : Ste Camille et Merkaz Hathora. Comme l'a avancé le Maire du Raincy, au regard de la nécessité impérieuse de faire sortir de terre cet établissement scolaire, et comme l'a précisé monsieur TEULET : puisqu'il s'agit de la zone foncière la plus appropriée pour convenir aux besoins des trois communes, il serait de bonne augure que chaque Ville concernée utilise son potentiel en dépense d'investissement pour faire aboutir ce projet.

3/ Le devenir des carrières de l'Ouest

Les habitants du secteur se sont, depuis des mois, beaucoup mobilisés pour crier leur colère et leur refus de voir émerger des logements sur ces hectares de nature laissée brut depuis des années.



Nous avons la chance d'avoir ce poumon vert sur notre commune, d'avoir cette biodiversité qui nous émerveille aux moments où nous en avons le plus besoin par le passage d'un renard, d'une fouine ou d'un oiseau rare près de nos fenêtres. Ces visions sont citées par tous les riverains que nous avons entendus lors de nos réunions/manifestations ou rencontres (Cf : Café citoyen du 16 avril mars 2019)

Cahier d'acteurs Gagny Action Citoyenne



Aucun d'entre eux ne nous a spontanément dit « il faudrait faire quelque chose de ces hectares inutiles ». Bien au contraire, nous sommes nombreux à avoir acheté à cet endroit A CAUSE de cet espace que nous espérons inconstructible « a vie ». Certes, face à l'annonce d'un projet immobilier titanesque certains ont pu répondre en disant qu'ils préfèreraient des espaces verts, des fermes pédagogiques ou tout autre projet mieux que « 2000 logements ». Mais la réalité c'est que sans ce projet, la majorité des riverains vivaient très bien la présence des carrières aux abords de leur lieu de vie.

La réalité aujourd'hui c'est : que nous avons peur de perdre la qualité de vie sur nos Villes, exceptions du 93 dont nous pouvons être fiers ! Que nous refusons la densification à tout prix pour permettre une quelconque rentabilité du foncier ; Que nous ne voulons pas reproduire ce que des Villes comme Montfermeil ou Clichy Sous Bois sont encore en

train de payer aujourd'hui à savoir des concentrations urbaines faisant l'effet de « Ville dans la Ville » ; Que nous sommes très au clair sur le fait que le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement impose des enjeux qui sont déjà atteints à l'échelle de la Seine Saint Denis.

<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/srhh.pdf>

C'est pourquoi, aujourd'hui, le positionnement de l'association Gagny Action Citoyenne sur ce dossier sera celui crié par tous lors de la réunion de clôture de la concertation le 29 mai dernier : **NON A UN PROJET DE CONSTRUCTION QUI ALTERERA INEXHORABLEMENT NOTRE CADRE DE VIE.**

ZERO LOGEMENT SUR LES CARRIERE DE L'OUEST.

CARRIERE J'ETAIS, CARRIERE JE RESTERAI.